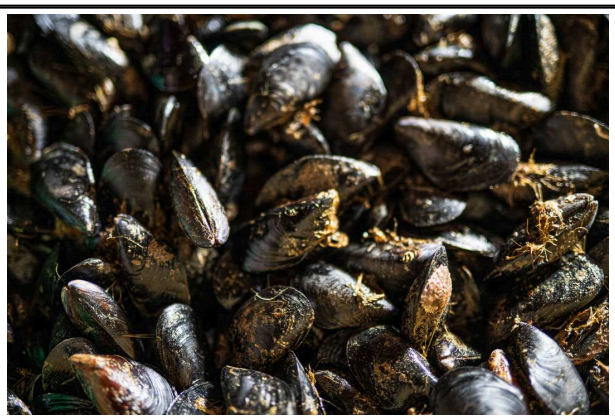
# Rappel de produit
# pour des raisons de sécurité

**Publication du 21/06/2024**

## COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DE LA MEDITERRANEE Diverses rappelle Moules de l'étang de Thau



- Noms des modèles ou références concernés : **Moules issues de l'élevage ou ayant été immergées dans l'étang de Thau**
- Marque : **Moules étang de Thau / Divers producteurs**
- **Lot Tous les lots**
- Date début/Fin de commercialisation : **jusqu'au 17/06/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Multidistributeurs.**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Arrêté préfectoral DDPP34-24-XIX-098**
- Risques encourus par le consommateur : **Biotoxines marines DSP (toxines diarrhéiques)**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  **Les toxi-infections alimentaires causées par ces toxines se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements, douleurs abdominales), des maux de tête et de la fièvre modérée apparaissant entre 2h et 18h après la consommation.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre